



INTERCO
JUSTICE

Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](#)

Déclaration préliminaire de la CFDT au CSA PJJ du 5 février 2026

Monsieur le directeur de la PJJ,

Avant de parler du fond, un petit mot sur la forme, qui en dit long sur l'état du dialogue social. Alors que l'ordre du jour était déjà particulièrement chargé, plusieurs points ont été ajoutés tardivement. Cette accumulation ne peut conduire qu'à des échanges bâclés ou à des séances interminables. Vous êtes même allés jusqu'à envisager la poursuite de ce CSA le lendemain, au détriment de réunions multilatérales déjà programmées. Cette organisation n'est ni respectueuse des représentants du personnel ni propice à un travail sérieux. Vous évoquez la pertinence du présentiel à cette instance mais Monsieur le Directeur, nous resterons en visioconférence tant que vous ne pourrez garantir la tenue d'un CSA dans de meilleures conditions.

Sur le fond, nous souhaitons revenir sur la **démarche Repenser le Milieu Ouvert** qui est l'un des seuls sujets qui n'est pas à l'ordre du jour. Présentée pendant des mois comme une grande consultation des agents, cette démarche semblait devoir accoucher d'une souris. Elle se trouve aujourd'hui opportunément réhabilitée à la faveur des annonces ministérielles, avec la création de 150 postes fléchés vers le milieu ouvert. Pendant des mois pourtant, l'administration nous a opposé l'absence totale de marges de manœuvre pour réviser les normes. Désormais, la démarche RMO est brandie comme l'alpha et l'oméga du redéploiement des postes, et ce, au détriment des fonctions supports. Cette incohérence appelle un discours de vérité. Les conclusions de la démarche RMO évoluent au gré des annonces budgétaires et des choix de la direction, éludant nos contributions sur le sujet. À quoi a servi l'implication des agents dans les questionnaires et les rencontres sur le terrain ? À justifier la réduction de l'intervention auprès des jeunes majeurs, à concentrer les moyens sur les STEMO urbains en niant les réalités territoriales, ou encore à demander aux agents de faire « plus court » dans leurs écrits ?

Une fois de plus, la parole et l'expertise des professionnels auraient pu être véritablement prises en compte. Une fois de plus, la direction de la PJJ a fait le choix d'imposer ses orientations sous couvert d'une réflexion prétendument partagée, dont nous dénoncions dès l'origine l'issue prévisible et le gâchis.

La création des UJPE illustre parfaitement cette méthode :

- Un calendrier à marche forcée dont les échéances varient selon les documents transmis ;
- Une concertation à géométrie variable selon les DIR : certaines ont travaillé collectivement, quand d'autres n'ont tout simplement rien communiqué. Des directions territoriales et des directeurs de service nous indiquent n'avoir reçu aucune information sur ce dossier ;
- La création d'établissements hybrides hébergement-milieu ouvert, présentée sous un angle purement administratif, sans aucun cadrage organisationnel. Nous réaffirmons ici notre opposition sur ce projet ;
- À huit mois des ouvertures, les équipes sont laissées dans l'incertitude, face à des questions restées sans réponse ou à des réponses contradictoires ;

[5 février 2026](#)



INTERCO
JUSTICE

Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt

INTERCO.CFDT.FR

- Enfin, un sujet majeur est totalement évacué : celui des CEF associatifs. La direction renvoie à un horizon de deux ans, sans programmation, sans concertation, tout en poursuivant l'ouverture de structures dont l'avenir et le coût restent inconnus.

Sur les autres sujets, dont la présentation de la **circulaire de politique éducative et pénale** et le **projet de Loi sur la protection de l'enfance**, nous n'avons que quelques bribes, les éléments transmis sont parcellaires, flous et tardifs, ne donnant qu'une vision tronquée et particulièrement nébuleuse. Ainsi ces sujets s'invitent au CSA à la dernière minute, dans une impréparation qui ne permet aucun travail sérieux, alors même que ces sujets l'exigent.

En tout état de cause, concernant la circulaire de politique éducative et pénale, nous constatons un renforcement du pénal **mais peinons à identifier le volet éducatif**. S'agissant de la protection de l'enfance, rien ne répond aux manques criants de moyens et rien n'empêchera que des enfants pris en charge par l'ASE ne soient maltraités, ou que des enfants dont le placement a été ordonné par un juge des enfants disparaissent tragiquement avant que ce placement ne puisse se mettre en place, tout comme la loi Taquet n'a pas permis d'empêcher que des mineurs ne soient encore aujourd'hui hébergés dans des hôtels.

Pour se donner un cap, il faut se donner une ambition et les moyens pour la remplir. Nous ne voyons, dans les différents textes présentés aujourd'hui, rien de tel. Pire encore, nous voyons le fossé béant continuer de se creuser entre les besoins des jeunes et de leur famille et les moyens mis à la disposition professionnels qui les accompagnent.

Au-delà de ces constats, la CFDT tient également à rappeler que l'année 2025 a déjà mis en lumière les limites d'un dialogue social trop tardif, trop vertical et insuffisamment concerté. Les dossiers examinés ces derniers mois, notamment le projet de loi Attal, ont montré combien l'absence d'anticipation, de transparence et de prise en compte des réalités de terrain fragilise les équipes et vide de sens l'action éducative. Les professionnels, déjà sous tension, ont besoin de stabilité, de temps éducatif et d'un véritable espace de concertation.

Pour 2026, la CFDT attend un changement concret : un calendrier social lisible, des documents transmis en amont, une concertation réelle et une prise en compte explicite des conditions de travail avant toute réforme supplémentaire.

Dans ces conditions, la CFDT ne peut que faire le constat de l'impossibilité de participer dans de bonnes conditions à cette instance et ne siégera donc pas à ce CSA.